

Processus n° 514 : Indemnité chien policier

Historique des modifications

Version	Date	Auteur	Remarque
1	22/12/2014	AOS	Version initiale

Table des matières

Indemnité chien policier.....	2
Introduction.....	2
Encodage	3
Dossier salarial.....	5
Valider/	5
Approuver	5

Indemnité chien policier

Introduction

Il faut distinguer l'indemnité mensuelle pour l'entretien d'un chien policier de l'indemnité journalière pour l'hébergement d'un chien policier :

- L'indemnité mensuelle (74,37 €) est octroyée au membre du personnel qui emploie un chien agréé dans l'exécution de son service dont les frais d'entretien ne sont pas pris en charge par l'Etat, la commune ou la zone de police
- L'indemnité journalière (2,48 €) est octroyée par jour et par chien au membre du personnel qui est amené à héberger un ou plusieurs chiens appartenant à l'Etat, la commune ou la zone de police.

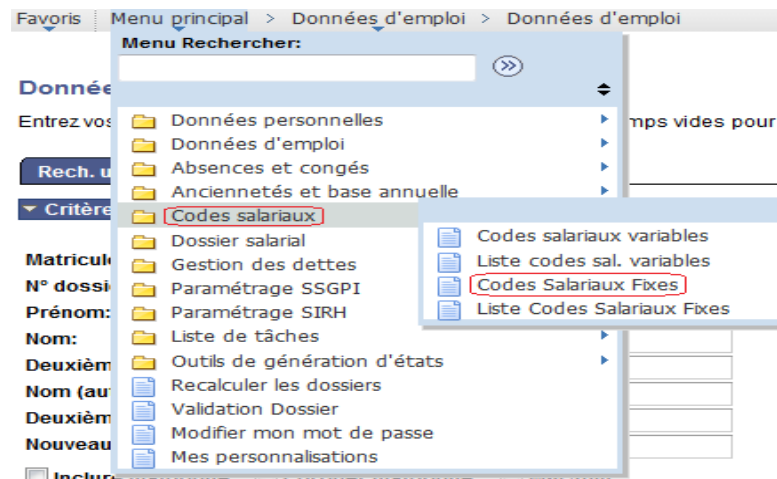
Les 2 indemnités ne sont pas cumulables pour un même chien ; un cumul est néanmoins possible dans le cas où un membre du personnel emploie un chien agréé dans l'exercice de ses fonctions et parallèlement héberge un chien appartenant à la zone de police.

A partir du 01/01/2015, l'indemnité pour l'hébergement d'un chien policier doit être déclarée et payée via Themis au même titre que l'indemnité pour l'entretien d'un chien policier.

Ce sujet continue page suivante

Indemnité chien policier, Suite

Encodage



Etape	Action
1	Cliquez dans le menu sur 'Codes salariaux'.
2	Cliquez sur 'Codes Salariaux Fixes'.

Codes Salariaux Fixes

Entrez vos données et cliquez sur Rechercher. Laissez les champs vides pour voir tou

Rech. une valeur existante

▼ Critères recherche

Matricule salarié: commence par

N° dossier emploi: =

Prénom: commence par

Nom: commence par

N° registre d'Etat: commence par

Nouveau N° identification: commence par

Ancien N° identification: commence par

Maj./min.

Rechercher Effacer Recherche de base  Enregistrer critères rech.

Etape	Action
1	Introduisez le 'Matricule salarié'.
2	Cliquez sur Rechercher .

Ce sujet continue page suivante

Indemnité chien policier, Suite

Encodage (suite)

Codes Salariaux

EMP

Matricule:

N° dossi

Codes salariaux

Rech. | Afficher tt | Premier ◀ | 2 sur 33 | Dernier ▶

Stat Sauvegarde + -

'Code salarial 4062 | I - Maître chien

Date début 01/12/2014 [B] | Statut Actif

Date fin 31/12/2014 [B]

Montant 24,80

Code de manipulation Indexer, ne pas calculer

Commentaires 10 jours hébergement

Audit

Encodé par	Dernière MàJ	Date/heure système
		30/12/14 14:16:42

Etape	Action
1	Cliquez sur + .
2	Introduisez 4062 comme code salarial.
3	Introduisez les dates de début et de fin. Remarque : encoder sur le mois complet évite la création d'une sous-période.
4	Introduisez le montant : 2,48€/jour/chien pour le droit à l'indemnité journalière, augmenté éventuellement des 74,37 € de l'indemnité mensuelle pour l'entretien d'un chien policier.
5	Choisissez 'Indexer, ne pas calculer' comme code de manipulation.
6	Cliquez Enreg.

Attention : Lors d'un incident de carrière ayant une influence sur la rémunération, dans le cas où un membre du personnel bénéficie des 2 indemnités, le montant de l'indemnité mensuelle pour l'entretien d'un chien policier doit être manuellement recalculé au prorata tandis que le droit à l'indemnité journalière est maintenu.
IT va fournir mensuellement la liste des MP concernés afin de faire le suivi.

Ce sujet continue page suivante

Indemnité chien policier, Suite

Dossier salarial

Liste des calculs de salaires						
N° finition:	1019640	Date finition:	12/02/2015	Code finition:	Salaire fixe	Type fini
Date fin pér de:	31/12/2014	Date début frac:	01/12/2014	Date fin fracti:	31/12/2014	Code Na
▼ Résultats du calcul						Personnalisés
Code	Description	Montant	Montant préc.	Diff.	Nbre jours	Nbre d'unités
1000	Base annuelle	17253,44	17253,44			
3101	Prestations réelles ou équivalent				21,00	159,60
3103	Loi jours fériés ou travail remplac				2,00	15,20
4000	Traitement	2312,54	2312,54			
4003	A - Police de proximité	66,45	66,45			
4035	A - Résidence	24,13	24,13			
4045	I - Téléphone	21,54	21,54			
4046	I - Entretien uniforme	15,17	15,17			
4062	I - Maître chien	39,89		39,89		
6000	A - Fin d'année	1027,96	1027,96			
6001	Suppl allocation de fin d'année	373,25	373,25			
6032	A-AFA-%	162,73	162,73			
9000	ONSS travailleur	103,48	103,48			
9011	Retenu pension (Police)	173,44	173,44			
9100	Cotis spéc sécurité soc / trim	73,83	73,83			
9200	Précompte barémique	522,00	522,00			
9212	PP indemn et alloc except	717,45	717,45			
9410	Net	2453,46	2413,57	39,89		
9500	Cotisation patronale ONSS	450,96	450,96			
9561	Cotisation patronale pension Police	612,82	612,82			
9568	Subvention sociale II	93,14	93,14			
9593	Cotisation service social	4,37	4,37			

**Valider/
Approuver**

Voir instruction de travail 801 « Valider - Approuver ».